

MAIRIE DE LA BASTIDE D'ENGRAS

La commune envisage l'installation d'un parc photovoltaïque dans les grands bois.

Dans le cadre de la loi climat et résilience, nous devons nous prononcer sur l'identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

À ce titre, vous pouvez consulter en mairie la zone identifiée pour avis.

Un registre est mis à votre disposition afin d'y consigner vos observations

**à la mairie de LA BASTIDE D'ENGRAS,
située 9, rue des mouchards,
du 4 décembre au 18 décembre 2023 inclus,
les lundis de 14h à 16h, les mercredis et
vendredis de 9h à 11h.**